

**ENQUÊTE
HBSC
2022**

en quelques
chiffres :



266

écoles participantes



13100

élèves interrogés



3728

élèves de
5^e et 6^e primaire



9372

élèves du secondaire

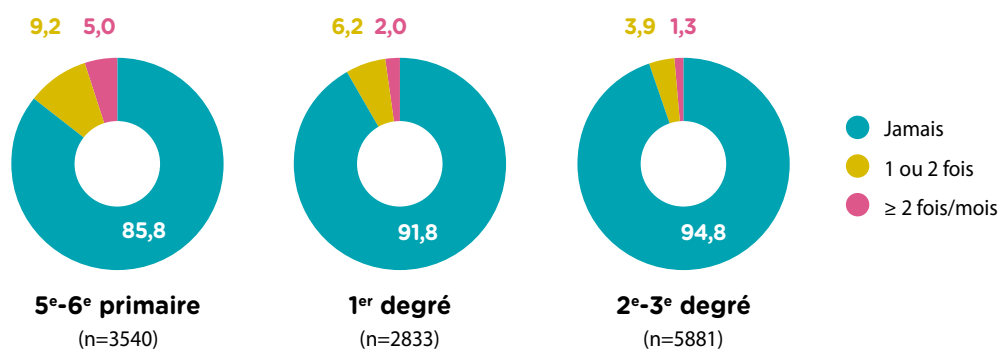
AUTEURS DE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

EN 2022, MOINS DE TROIS POURCENTS DES ÉLÈVES ONT DÉCLARÉ ÊTRE AUTEURS DE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

En 2022, plus de neuf élèves scolarisés à Bruxelles et en Wallonie sur dix (92,0 %) ont affirmé n'avoir jamais harcelé un autre élève durant les deux mois précédant l'enquête. Par ailleurs, 5,7 % des élèves ont rapporté avoir harcelé un autre élève une ou deux fois au cours des deux mois précédant l'enquête, 1,1 % deux ou trois fois par mois, 0,5 % à peu près une fois par semaine, et 0,8 %, plusieurs fois par semaine.

Les proportions d'élèves déclarant avoir été auteurs de harcèlement une à deux fois, ou plus de deux fois, au cours des deux mois précédant l'enquête étaient les plus élevées chez les élèves de 5^e-6^e primaire, intermédiaires chez ceux du 1^{er} degré et les plus faibles chez ceux du 2^e-3^e degré du secondaire (Figure 1).

Figure 1. Distribution des élèves de 5^e-6^e primaire, du 1^{er} degré secondaire et du 2^e-3^e degré secondaire selon la fréquence avec laquelle ils ont harcelé un autre élève au cours des deux mois précédant l'enquête

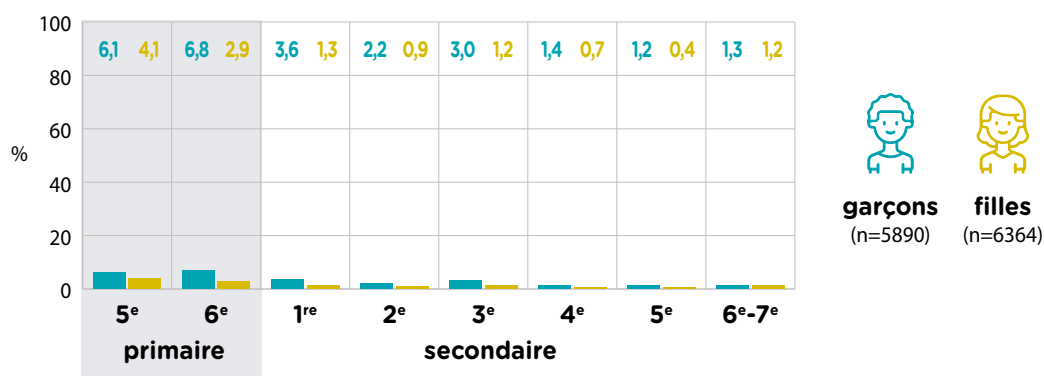


Dans le 2^e-3^e degré de l'enseignement secondaire, les élèves de l'enseignement professionnel étaient proportionnellement plus nombreux (3,4 %) à déclarer être auteurs de harcèlement que ceux de l'enseignement technique de qualification (1,2 %) ou ceux de l'enseignement général et technique de transition (0,8 %), sans différence entre ces deux filières.

ÊTRE AUTEUR DE HARCÈLEMENT PLUS FRÉQUENT CHEZ LES GARÇONS

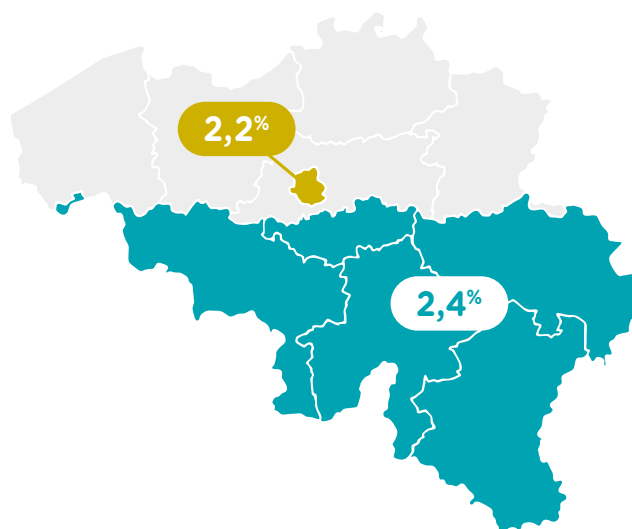
Globalement, les garçons (3,1 %) déclaraient plus fréquemment être auteurs de harcèlement à l'école que les filles (1,6 %). Après analyse par niveau scolaire, cette différence se retrouvait uniquement en 6^e primaire et en 3^e secondaire (Figure 2). Chez les garçons comme chez les filles, la proportion d'élèves ayant déclaré être auteurs de harcèlement à l'école diminuait entre la fin du primaire et la 2^e secondaire puis restait stable (Figure 2).

Figure 2. Proportions d'élèves déclarant être auteurs de harcèlement scolaire au cours des deux mois précédant l'enquête, en fonction du genre et du niveau scolaire



ÊTRE AUTEUR DE HARCÈLEMENT COMPARABLE EN WALLONIE ET À BRUXELLES

Figure 3. Auteurs de harcèlement à l'école à Bruxelles et en Wallonie



VICTIMES-AUTEURS DE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

En 2022, 1,2 % des élèves scolarisés à Bruxelles et en Wallonie étaient à la fois victimes et auteurs de harcèlement. En concordance avec les résultats présentés par ailleurs, la proportion d'élèves ayant été victimes-auteurs de harcèlement scolaire était plus élevée chez les élèves de 5^e-6^e primaire (2,4 %) que chez ceux du 1^{er} degré du secondaire (1,0 %) et ceux du 2^e-3^e degré du secondaire (0,8 %).

Globalement, les garçons (1,6 %) étaient proportionnellement plus nombreux que les filles (0,9 %) à déclarer être à la fois victimes et auteurs de harcèlement à l'école. Après analyse par niveau scolaire, cette différence se retrouvait uniquement en 3^e secondaire. La proportion d'élèves ayant déclaré être à la fois victimes et auteurs de harcèlement avait tendance à diminuer de la fin du primaire à la fin du secondaire chez les filles et les garçons (données détaillées non présentées).

Dans le 2^e-3^e degré du secondaire, les élèves de l'enseignement professionnel étaient proportionnellement plus nombreux (3,0 %) à se déclarer être à la fois victimes et auteurs de harcèlement scolaire que ceux de l'enseignement technique de qualification (0,5 %) ou de l'enseignement général et technique de transition (0,3 %), sans différence entre ces deux dernières filières.



CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR

Le harcèlement commis par les élèves a été étudié à l'aide d'une question reposant sur le concept développé par Olweus¹ : «Combien de fois as-tu harcelé un autre élève durant les deux derniers mois ?». Cinq propositions de réponse étaient proposées : «je n'ai pas harcelé un autre élève au cours des 2 derniers mois», «c'est arrivé 1 ou 2 fois», «2 ou 3 fois par mois», «à peu près 1 fois par semaine», «plusieurs fois par semaine».

Les catégories de réponse «2 ou 3 fois par mois», «à peu près 1 fois par semaine» et «plusieurs fois par semaine» ont ensuite été regroupées pour identifier les élèves ayant été **auteurs de harcèlement** à l'école au cours des deux mois précédant l'enquête.

Lorsqu'un élève a rapporté avoir été à la fois victime et auteur de harcèlement à l'école, l'élève a été considéré comme étant **victime-auteur** de harcèlement.

Une explication du terme «harcèlement» a été fournie en amont des questions sur ce thème : «On dit qu'une personne est harcelée lorsqu'une autre personne, ou un groupe de personnes, lui dit ou fait de façon répétée des choses méchantes et désagréables. C'est aussi du harcèlement quand, de façon répétée, on embête une personne ou on l'exclut exprès. La personne qui harcèle a plus de pouvoir que celle qui est harcelée et lui veut du mal. Ce n'est pas du harcèlement quand deux personnes d'à peu près la même force ou pouvoir, se disputent ou se battent».

Les données pour cet indicateur ne sont disponibles qu'à partir de 2018, ce qui ne permet pas d'en analyser les évolutions en ayant suffisamment de points de comparaison pour en tirer des conclusions.

¹ Olweus D. *The revised Olweus Bully/Victim Questionnaire*. Mimeo. 1996. Bergen, Norway: Research Center for Health Promotion, University of Bergen.

Retrouvez nos études sur :
<https://sipes.esp.ulb.be/>

